

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 08 de votants : 08 date de convocation : 07/09/2023

L'an deux mil vingt-trois le quatorze septembre à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel,
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique,
CHARDRONNET Luc

Absents représentés : /

Absent non représenté : Pascale KOLLER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JALADE Véronique est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FONCTION PUBLIQUE :

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Avancement de grade et Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°17-2023 du 02 mars 2023 ;

Considérant qu'un agent du service administratif au grade d'adjoint administratif territorial est inscrit sur le tableau des avancements de grade au cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe ;

Considérant l'avis favorable émis par Mme Le Maire ;

Mme Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^e classe, à temps non complet à raison de 28h par semaine à compter du 01 octobre 2023 ;

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : fonctions de secrétariat, traitement des dossiers relatifs au foncier, urbanisme, travaux.

AR Prefecture

005-210501078-20230914-68_2023-DE

Reçu le 18/09/2023

Publié le 18/09/2023

- la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-2 et 3-3,

Adopte la proposition du Maire,

Autorise le Maire à procéder à la nomination de l'agent concerné à la date du 1^{er} octobre 2023,

Accepte la modification du tableau des effectifs ;

Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 18 septembre 2023

De la publication le 18 septembre 2023

Fait à Puy Saint André le 14 septembre 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

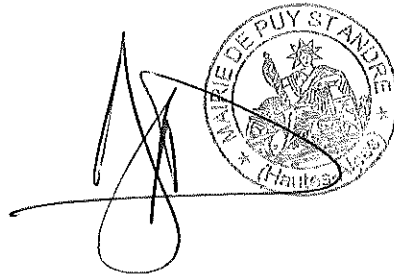


TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18./9./2023

COLLECTIVITE MAIRIE DE PUY SAINT ANDRE

EMPLOI PERMANENT

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mins	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Agent
Filière Administrative (service administratif)									
14/06/2004	Adjoint administratif	C	35h	35H	Secrétariat, accueil/...../.....	Titulaire	100 %	COURTIER Valérie
N° 13-2021 DU 11/02/2021	Rédacteur principal 2° classe	B	35h	35H00	Gestion administrative, budgétaire, comptable, gestion des ressources humaines/...../.....	Titulaire	100 %	BERT Marilyne
N° 08-2013 DU 25/02/2013	Adjoint administratif	C	24h30	24H30	Secrétariat, dossiers relatifs au foncier, urbanisme, travaux	31/05/2022	Titulaire	70 %	
N° 35-2022 DU 25/05/2022	Adjoint administratif	C	28h	28H	Secrétariat, dossiers relatifs au foncier, urbanisme, travaux/...../.....	Titulaire	80 %	
N° 35-2022 DU 25/05/2022	Adjoint administratif principal 2° classe	C	28h	28H	Secrétariat, dossiers relatifs au foncier, urbanisme, travaux/...../.....	Titulaire	80 %	BARNIER Marie

Filière Technique (service technique)

AR Prefecture

05-210501078-20230914-68_2023 DE
 Reçu le 18/09/2023
 Publié le 18/09/2023

N° 10-2018 du 22/02/2018	Technicien	B	35h	35H	Entretien voirie, bâtiments, eau	31/05/2022	Titulaire	100 %	
N° 08-2020 du 20/0/2020	Agent de Maitrise	C	35h	35H	Entretien voirie, bâtiments, eau/..../.....	Titulaire	100 %	QUATRE DENIERS Grégory
Du 22/06/2023	Agent technique	C	35H	35	Entretien voirie, bâtiments, eau/..../.....	Contractuel / Titulaire	100 %	

EMPLOI NON PERMANENT									
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé		Agent
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	
	Filière Administrative (service administratif)								
	Filière Technique (service technique)								
N° 33-2022 du 25/05/2022	Agent technique	C	35h	35H	/..../....	Contractuel	100 %	KLEIN Jérémy